

De nouvelles sources offertes aux chercheurs en sciences sociales : les archives de la politique d'éducation prioritaire

New Sources for Social Science Researchers: Priority Education Policy archives

Lydie Heurdier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/6891>

DOI : [10.4000/histoire-education.6891](https://doi.org/10.4000/histoire-education.6891)

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2021

Pagination : 215-226

ISBN : 979-10-362-0487-6

ISSN : 0221-6280

Distribution électronique Cairn



Référence électronique

Lydie Heurdier, « De nouvelles sources offertes aux chercheurs en sciences sociales : les archives de la politique d'éducation prioritaire », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 156 | 2021, mis en ligne le 01 janvier 2024, consulté le 08 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/6891> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.6891>

De nouvelles sources offertes aux chercheurs en sciences sociales : les archives de la politique d'éducation prioritaire

Lydie Heurdier

La politique d'éducation prioritaire, créée par Alain Savary en juillet 1981 au tout début du premier septennat de François Mitterrand, a désormais 40 ans. Un projet d'archivage de la politique d'éducation prioritaire a été initié fin 2014 par deux chercheurs du laboratoire CIRCEFT-ESCOL de l'université Paris 8, Lydie Heurdier (chercheuse associée) et Jean-Yves Rochex (professeur des universités). Démarche militante au départ, elle a pris progressivement une ampleur non envisagée à l'origine. Imaginant que la conservation des archives, leur classement, voire leur versement, allaient de soi, les chercheurs ont découvert progressivement la difficulté de l'entreprise, ce qui les a conduits à s'engager durablement dans le projet et à multiplier les visites au plus près du terrain, auprès des producteurs d'archives.

Sont considérées comme archives locales de l'éducation prioritaire toutes les traces du fonctionnement d'un territoire classé en éducation prioritaire, comprenant des écoles et un ou plusieurs collèges, plus exceptionnellement des lycées : projets, bilans, réunions, évaluations, actions pédagogiques et partenariales. Le terme de réseau, institutionnalisé en 1998, traduit la volonté ministérielle de promouvoir les relations entre les écoles maternelles et élémentaires et le second degré. Entrent également dans les sources à recenser

et collecter toutes les traces du pilotage administratif et pédagogique, tant rectorales, départementales, qu'issues des circonscriptions du premier degré, ainsi que les formations à destination des personnels nommés en éducation prioritaire, et l'accompagnement par les corps d'inspection. Depuis 1990, les responsables des zones d'éducation prioritaire (ZEP¹), principaux de collèges et inspecteurs de circonscription, ont été officiellement accompagnés dans ces tâches par un enseignant coordonnateur, de fait l'acteur central de la ZEP, aux missions larges, détenteur des principales archives locales. Le partenariat attendu avec les collectivités locales, les associations, les autres ministères, la place conséquente de la politique de la ville dans certains quartiers classés en ZEP, offrent des opportunités pour les chercheurs en sciences sociales, au-delà des seuls historiens.

Les archives d'une ZEP sont différentes et plus diverses que celles des services administratifs ou des établissements scolaires : une ZEP est en effet un dispositif non pérenne, à géométrie variable dans sa composition et son importance, associant de manière irrégulière les autres acteurs locaux. À cet égard, la circulaire du 22 février 2005, régissant les archives au sein du ministère de l'Éducation nationale, est insuffisante pour couvrir l'ensemble des documents produits dans une ZEP².

Après un retour sur les objectifs du projet, cet article présentera la démarche et les principales étapes, les réalisations à ce jour, les obstacles rencontrés et les perspectives ouvertes.

I. Sauver les archives des ZEP : un enjeu archivistique et scientifique

Devant la disparition progressive des premiers acteurs en poste dans les ZEP et le peu de mémoire de l'Éducation nationale sur l'activité des services décon-

1 Nous avons retenu ce terme générique ou le terme de réseau. Les dénominations ont changé à chaque relance ou presque : de 1981 à 1998, on parle de ZP ou ZEP ; de 1999 à 2006, de réseau d'éducation prioritaire (REP) et ZEP ; de 2006 à 2010, de réseau ambition réussite (RAR) et réseau de réussite scolaire (RRS) ; en 2010 de CLAIR (collège, lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et RRS, puis de 2011 à 2014 d'ECLAIR (écoles est ajouté) et RRS ; depuis 2014, de REP et REP+ (REP renforcé). Une gradation est présente depuis 1999, les ZEP, RAR, CLAIR, ECLAIR et REP+ étant les territoires les plus en difficulté.

2 Instruction de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'Éducation nationale, n°2005-003 du 22 février 2005 [En ligne] <<https://www.education.gouv.fr/bo/2005/24/MENA0501142J.htm>>.

trés et les pratiques locales, il est apparu urgent de sauvegarder les traces du fonctionnement d'un certain nombre de ZEP historiques de France, celles créées en 1981 ou 1982. La plupart des établissements qui étaient alors aux prises avec de très grandes difficultés sociales et scolaires sont toujours classés en éducation prioritaire quarante ans après. Si les personnels les plus impliqués dans les années 1980 et 1990, quel que soit l'échelon où ils intervenaient (national, académique, départemental, local), avaient cessé leur activité, on pouvait supposer que leurs successeurs avaient conservé néanmoins les traces du fonctionnement et des actions mises en œuvre. On pouvait aussi présager que les archives ne seraient pas uniquement des documents papier, mais aussi des photographies, affiches, vidéos et, pour les années les plus récentes, des fichiers numériques.

Un second point justifiait la mobilisation : les discours publics et opinions portés sur les ZEP ne s'appuient qu'exceptionnellement sur des travaux scientifiques, eux-mêmes relativement peu nombreux. Si ces travaux ont bien vocation à être critiqués et distanciés, il arrive parfois que les conclusions mises en avant et diffusées dépassent ce que l'analyse des données collectées a permis d'établir de manière certaine³. Quiconque connaît l'hétérogénéité des territoires classés et le travail conduit quotidiennement par les personnels qui y sont nommés, adhère rarement aux jugements catégoriques et binaires entendus ici ou là, comme s'il fallait simplement être pour ou contre, pour leur maintien ou leur suppression totale. Il est vrai que cette politique est une politique éducative à vocation sociale, qu'elle a toujours ciblé les publics issus des catégories populaires, dites défavorisées, et immigrées pour une partie d'entre elles. L'approche idéologique prime souvent dans les positionnements publics. La mise à disposition de nouvelles sources, issues des territoires classés et des autorités déconcentrées, permettra davantage d'études, tant en histoire, sociologie, science politique, géographie qu'en sciences de l'éducation. À terme, le débat public ou entre experts devrait être plus étayé et apaisé, on peut du moins l'espérer.

Peu de travaux historiques ont été réalisés à ce jour⁴, et la plupart des recherches de nature sociologique ont davantage utilisé les ZEP comme terrain

3 Tel est le cas du rapport du CNETCO, «Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires?», septembre 2016. [en ligne] <http://www.cnetco.fr/wp-content/uploads/2017/04/Inegalites_sociales_dossier_synthese.pdf> (consulté le 13 avril 2021).

4 Philippe Bongrand, *La scolarisation des mœurs : socio-histoire de deux politiques de scolarisation, en France, depuis la Libération*, thèse de science politique, université de Picardie, 2009; Lydie Heurdière, *Vingt ans de politique d'éducation prioritaire dans trois départements français*, thèse de sciences de l'éducation, université Paris 5, 2008. En ligne : <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00669976/>>.

de recherche⁵ que comme objet à étudier spécifiquement, alors que cette politique interdégradée et partenariale visait la transformation des pratiques et des relations de l'école avec son environnement. La création des zones prioritaires par Alain Savary dès son arrivée au ministère en 1981 a été la première politique éducative territoriale contemporaine. Elle était pensée comme un laboratoire pédagogique afin de lutter contre l'échec scolaire massif des élèves issus des milieux populaires, dans un contexte de mise en place progressive de la décentralisation⁶.

La recherche doit pouvoir s'appuyer sur des sources fiables et pérennes pour comparer, dresser des évolutions, mettre en évidence les ruptures et les continuités, relier cette politique éducative avec d'autres politiques publiques, nationales ou locales. Le chantier est vaste, car si depuis 1999, en moyenne, près de 20% des écoliers et des collégiens français relèvent de l'éducation prioritaire, certaines villes sont intégralement classées. Au-delà de la politique d'éducation prioritaire, c'est aussi l'histoire de la scolarisation d'une partie importante de la jeunesse qu'il s'agit de documenter.

II. Genèse du projet

À l'initiative des deux chercheurs, le projet a débuté par une rencontre, en décembre 2014, avec Françoise Banat-Berger, alors directrice des Archives nationales (désormais AN), et plusieurs archivistes, dont des représentants du Service interministériel des Archives de France (SIAF) et de la mission archives du ministère de l'Éducation nationale. Intéressée par les enjeux à la fois scientifiques et archivistiques du projet, Françoise Banat-Berger a proposé qu'une réflexion s'engage avec le département Éducation, Culture et Affaires sociales (DECAS) des AN⁷. Historien familier des projets conduits avec les AN, Mathias Gardet (CIRCEFT-HEDUC) s'est joint à ses deux collègues et a largement contribué à la réussite de cette première phase.

5 Synonymes de territoires et d'établissements accueillant un public défavorisé ou immigré, ce qu'ils ne sont pas seulement. De plus, les caractéristiques sociales et scolaires peuvent différer notablement d'une ZEP à l'autre, y compris dans un même département.

6 Lydie Heurdiere, «La politique ZEP, laboratoire de nouveaux outils de pilotage du système éducatif (1981-2001)?», *Revue française de pédagogie*, n° 177, 2011, p. 25-36.

7 Ce département conserve les fonds provenant des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des établissements publics liés.

Il a été décidé, d'une part, d'organiser une journée d'études le 1^{er} juillet 2016 aux AN, sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, à l'occasion des 35 ans de la parution de la circulaire fondatrice, d'autre part, de réaliser un *Guide des sources de l'éducation prioritaire en France*, sous forme numérique, accessible en ligne et évolutif. Cette journée, intitulée « 35 ans d'éducation prioritaire : histoire(s) et mémoire(s) pour demain », était soutenue par l'association « Observatoire des zones prioritaires » (OZP) qui a diffusé l'appel à archivage, mais aussi par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), le réseau Canopé et le Centre Alain Savary (Institut français de l'Éducation - ENS de Lyon)⁸. L'objectif était double : d'une part, aborder l'éducation prioritaire historiquement, poser des jalons afin que cette question soit travaillée le plus objectivement possible par la recherche ; d'autre part, développer l'archivage de toutes les traces de cette politique, quel qu'en soit le support (papier, numérique, audio ou vidéo), à tous les niveaux, national, académique, départemental, local (ville, quartier, établissement). Que les données soient institutionnelles ou personnelles, une dynamique devait s'engager.

Cette journée a été aussi l'occasion de lancer une campagne de collecte d'archives orales, l'intervention de Florence Descamps étayant les premières réflexions sur les méthodes envisageables⁹. Au-delà des ministres et membres des cabinets, la mise en œuvre et le fonctionnement des ZEP au quotidien a concerné de très nombreux acteurs à tous les niveaux hiérarchiques : membres de la DGESCO, recteurs, chargés de mission éducation prioritaire, inspecteurs d'académie, inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques, coordonnateurs de ZEP, principaux, directeurs d'école, enseignants, etc.

Au cours de la journée se sont succédé différents témoignages en contrepoint des interventions de chercheurs et d'archivistes. Un guide des sources disponibles aux AN a été également présenté¹⁰.

Cependant, très vite, il s'est avéré qu'un second guide des sources devait être élaboré pour tous les fonds non conservés aux AN. Comment le constituer ? Qui

8 La journée et son programme sont consultables aux adresses suivantes : <<https://archiveszep.hypotheses.org/journees-detude>> ; <<http://www.ozp.fr/spip.php?rubrique819>> (consultés le 13 avril 2021). Elle a donné lieu à un dossier : « L'éducation prioritaire, histoire(s) et enjeux pour demain », *Diversité*, n° 186, 4^e trimestre 2016.

9 Historienne à l'École Pratique des Hautes Études, elle a publié notamment : Florence Descamps (dir.), *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréal, 2006.

10 Estelle Bégué, Emmanuelle Giry, Anne Rohfritsch, *Les politiques d'éducation prioritaire. Guide des sources archivistiques conservées aux Archives nationales*, mis à jour en octobre 2017. En ligne : <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/mm/media/download/Fran_ANX_011353.pdf>.

s'en chargerait ? L'année 2016-2017 a permis de tester la pertinence de recruter des stagiaires de master 2 archives pour recenser, dans les quinze académies retenues par les chercheurs¹¹, les sources déjà disponibles dans les services d'archives départementales. L'expérience conduite pour l'Île-de-France n'a pas été concluante, malgré un encadrement rigoureux tant pour la partie scientifique qu'archivistique.

Fallait-il alors abandonner le projet et se contenter du guide des sources conservées aux AN et d'une sensibilisation à la question auprès des personnels concernés ?

Après la refondation de l'éducation prioritaire de 2014-2015, le contexte devenait moins porteur en 2017 avec l'arrivée d'un nouveau ministre. Dans ce contexte, Lydie Heurdier a décidé de reprendre le repérage des sources dans les départements de l'échantillon retenu. Elle et Anne Rohfritsch du DECAS ont présenté le projet national à la journée de la section AURORE (Archivistes des universités, des rectorats et des organismes de recherche) de l'Association des archivistes français, en novembre 2017 à Lyon, second temps de sensibilisation de la profession à l'éducation prioritaire et ses spécificités¹². La présence d'historiens de l'éducation à cette journée a également permis de les informer de cette initiative originale.

III. Une démarche collaborative pour collecter de nouvelles sources

La seconde étape, non terminée après trois années scolaires consécutives, a permis depuis le début 2020 de disposer d'un guide des sources accessible sur la plate-forme Hypothèses¹³. Complété au fil des déplacements dans les territoires classés et des fonds versés, il continuera d'être mis à jour. L'ensemble des sources recensées permet déjà aux historiens, ainsi qu'aux chercheurs en science politique, aux géographes, aux sociologues, aux étudiants de diverses filières, de disposer de données locales.

La démarche sur le terrain s'est organisée en deux temps : d'une part, recensement des fonds d'archives existants dans les rectorats et dans les ser-

11 Aix-Marseille, Amiens, Caen, Créteil, Dijon, Guadeloupe, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Poitiers, Reims, Rouen, Toulouse, Versailles.

12 La présentation de l'intervention est disponible en ligne : <<https://archiveszep.hypotheses.org/journees-detude>>.

13 Accessible à l'adresse suivante : <<https://archiveszep.hypotheses.org/>>.

vices des archives départementales (désormais AD), avec vérification de leur pertinence ; d'autre part, repérage en priorité des archives des ZEP créées dans les années 1980 et 1990. Pour accéder aux fonds potentiels des réseaux, il était indispensable d'associer les correspondants académiques « éducation prioritaire » et les quelques CAREP (Centres académiques de ressources pour l'éducation prioritaire) existants, une fois l'accord du recteur obtenu. Il est vite apparu que la circulaire de 2005 est quasiment inconnue à tous les niveaux hiérarchiques intermédiaires de l'institution, alors que le versement des archives publiques dans un service public d'archives est obligatoire. L'absence d'archiviste professionnel, et même d'archiviste tout court, dans certains rectorats, ne facilite pas la formation des cadres, dont les pilotes des réseaux, principaux de collège et inspecteurs en charge des circonscriptions premier degré. Les démarches administratives auprès des autorités ont entraîné parfois en longueur, d'où des délais de mise en place variables selon les académies. Les missions sur place ont été financées en partie par le CUIP (Comité universitaire d'information pédagogique), en partie par l'université Paris 8 (laboratoire CIRCEFT-ESCOL).

L'académie de Rouen a servi de terrain d'expérimentation pour le repérage des fonds. L'implication et le fort intérêt du chargé de mission du CAREP, Franck Meyer, la collaboration de l'archiviste du rectorat, Priscille Burette, celle de l'archiviste départemental, Sylvère Dumont, le regard scientifique apporté par Lydie Heurdier, ont permis d'élaborer des outils utilisables dans les autres territoires. Un questionnaire à destination des coordonnateurs des REP/REP+ a d'abord été rédigé, auquel s'est ajouté, dans les autres académies, un second questionnaire adapté aux pilotes. Pour chaque département sélectionné, l'ensemble des réponses a généralement été synthétisé par la chercheuse. Les retours variables des questionnaires, liés manifestement aux relations et à l'accompagnement des acteurs de terrain par les correspondants académiques ou le CAREP, ont permis de localiser les archives papier et numérique potentiellement intéressantes. Pour les académies ou départements très concernés par l'éducation prioritaire, une sélection a été effectuée avec les correspondants académiques ou départementaux¹⁴. Le ciblage a visé les ZEP historiques et représentatives du territoire. L'ensemble des questionnaires renseignés et les

14 Ainsi en Seine-Saint-Denis, les cinq premières ZEP créées en 1982 ont été contactées : La Courneuve, Stains, Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois et Saint-Denis (ZEP Garcia Lorca). Seules les trois premières ont répondu aux sollicitations ; deux ont effectué finalement un versement aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis.

synthèses ont été envoyés aux AD respectives, ce qui a permis aux archivistes d'anticiper les potentiels versements, en lien avec leurs collections antérieures.

IV. Des outils pour faciliter le classement et la préparation des archives

Dans un second temps, le groupe de travail rouennais a conçu un plan de classement et un tableau de gestion pour les personnes chargées de la préparation des versements des archives des réseaux¹⁵. Ces outils archivistiques, construits en grande partie à partir des observations de terrain, ont été ensuite largement diffusés. Lydie Heurdier a été quelquefois sollicitée pour les présenter lors de formations académiques des pilotes et coordonnateurs de réseaux. Une circulaire sur l'archivage local de la politique d'éducation prioritaire, s'appuyant sur le tableau de gestion, est par ailleurs en cours de finalisation au SIAF et doit paraître en 2021¹⁶. Plusieurs directeurs d'AD souhaitent en effet s'appuyer sur un document de cadrage précis, légitimant dans le même temps la démarche engagée et incitant à de futurs versements. La complexité de cette politique oblige à présenter son histoire, ses spécificités, les liens avec les autres politiques publiques.

La préparation des versements avec les coordonnateurs (tri et classement des documents, mise en boîte, rédaction du bordereau) s'est imposée dans un grand nombre de réseaux car les personnels, non formés à cette tâche particulière, sont très exceptionnellement accompagnés par un archiviste départemental¹⁷. Ces tâches, parfois fastidieuses quand il y a un arriéré important, ont cependant un intérêt supplémentaire : prendre rapidement connaissance du fonctionnement de chaque réseau (projets, réunions, tableaux de bord, formations), des partenariats locaux, des relations avec les familles, des financements et, bien évidemment, des actions pédagogiques et des évaluations des élèves. Si des constantes sont repérables, la diversité paraît importante dans les modalités d'organisation, les missions dévolues au coordonnateur, les liai-

15 Le plan de classement est disponible en ligne : <<https://archiveszep.hypotheses.org/pour-preparer-le-versement>>.

16 «Recommandations de gestion et de sélection des archives de la politique d'éducation prioritaire (échelon local)».

17 Peu de services départementaux disposent de suffisamment de personnel pour assurer cet accompagnement, ou même pour effectuer des visites conseils régulières dans les établissements. Le secteur éducation ne représente, de plus, qu'une partie des archives publiques à collecter réglementairement.

sons interdégradés et partenariales. L'abondance comme l'absence de certaines archives sont un indicateur des priorités locales. Ainsi, parfois, les liens avec le projet de réussite éducative (PRE) de la ville ou avec l'équipe « politique de la ville » représentent une part importante du temps de travail et des archives du coordonnateur. Ailleurs, ce sont les actions pédagogiques et les demandes de subventions qui dominent quantitativement dans les archives conservées. Le rythme des réunions de pilotage peut être fort variable et les comptes rendus plus ou moins complets. D'un réseau à l'autre, les fonds existants, rarement exhaustifs dans la durée, sont divers dans leur composition et peuvent être complémentaires, par exemple, pour le pilotage départemental ou académique.

V. Une collecte d'archives orales

Une troisième étape du projet d'archivage a débuté au printemps 2019 avec la collecte d'archives orales. Le corpus final comprendra vingt-quatre témoignages d'acteurs : cadres intermédiaires du ministère, inspecteurs généraux, correspondants académiques, chefs d'établissement, inspecteurs premier degré, coordonnateurs, etc.¹⁸ Certains témoins ont occupé des fonctions multiples au cours de leur carrière, progressant dans la hiérarchie, et leur rencontre avec l'éducation prioritaire a été vécue fort différemment. Les entretiens portent sur le parcours scolaire et professionnel du témoin, sur les fonctions exercées en éducation prioritaire. Pour chacun d'entre eux, des archives papier sont disponibles, facilitant la mise en perspective à la fois des propos et du contenu des documents collectés. L'ensemble, certes modeste, devrait favoriser les comparaisons des fonctions exercées, en particulier celle de coordonnateur, dans le temps et dans l'espace. Ces témoignages seront consultables aux AD de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny, à compter du printemps 2021. Un contrat de cession de droits a été établi entre le collecteur et chaque témoin, comme l'exige la réglementation. Une fiche biographique succincte et le séquençage de l'entretien complètent le tout.

Un corpus d'archives orales déjà existant peut être consulté de manière complémentaire. En effet, le Service d'histoire de l'éducation (SHE) de l'Institut national de recherche pédagogique a versé aux AN l'ensemble des entretiens conduits auprès de ministres, de membres de leur cabinet, de directeurs

18 Ainsi qu'une mère d'élève, responsable du conseil de zone à Orly, de 1983 à 1989.

d'administration centrale, ou d'autres acteurs des politiques éducatives¹⁹. Les ministères Savary (mai 1981-juillet 1984) et Chevènement (juillet 1985-mars 1986) sont ainsi bien documentés²⁰.

VI. Un patrimoine fragile complété par d'autres sources institutionnelles

L'urgence pressentie à l'origine du projet s'est renforcée au fil des mois et des déplacements sur le terrain : instabilité des pilotes et des coordonnateurs en poste dans les réseaux, élimination sauvage des archives par méconnaissance de la réglementation ou de leur intérêt historique, déménagements plus ou moins fréquents des bureaux, en sus des aléas dans le pilotage national et rectoral. L'accumulation de ces facteurs conduit, dans certaines ZEP « historiques », à ne disposer que des dernières années de fonctionnement. Les versements les plus importants ne dépassent pas 4 mètres linéaires, pour une ZEP de quarante ans, avec une moyenne d'environ 1,5 mètre linéaire. Cependant, ces nouveaux fonds peuvent être complétés par ceux issus de la collecte réglementaire des archives des collèges, des écoles classées qui ferment, des inspections de circonscription (plus rares), et celle assez fréquente d'une partie des archives de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et du rectorat. Les chercheurs en sciences sociales ont ainsi à leur disposition dans le guide en ligne l'ensemble des sources déposées dans les AD, provenant tant des établissements, des autorités hiérarchiques intermédiaires que des réseaux, mais également du conseil général ou bien de la préfecture²¹. Quelques services d'archives municipales ont également été consultés et les références ajoutées.

Néanmoins, les sources disponibles dans les AD sont d'une grande hétérogénéité. Quelques très rares départements n'ont reçu aucun versement de

19 Versement 20180010, consultable prochainement.

20 Marie-Thérèse Frank, Pierre Mignaval (éd.), *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération*. t. 2, *Inventaire de soixante-six entretiens*, Paris, INRP, 2000; *Id.*, *Témoins et acteurs des politiques de l'éducation depuis la Libération*. t. 3, *Inventaire de quarante entretiens*, Paris, INRP, 2002; Histoire et archives orales de l'enseignement : progression chronologique. En ligne : <<http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/archoral/thematique.htm>>.

21 Ainsi, les inventaires des sources disponibles sont en ligne pour la Seine-Saint-Denis : <<https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/5571/files/2019/08/Sources-AD-93-f-%C3%A9vrier-2019.pdf>>; la Marne : <<https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/5571/files/2021/02/Sources-AD-51-fevrier-2021.pdf>>; la Haute-Garonne : <<https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/5571/files/2019/08/sources-AD-31-nov-2018.pdf>>.

L'Éducation nationale depuis près de trente ans, d'autres disposent de fonds d'établissements de centre-ville publics et privés, mais rien en provenance des collèges construits depuis les années 1960, à la périphérie des villes, là où sont généralement les établissements classés ZEP. En revanche, un certain nombre d'AD ont mis en place une politique de collecte systématique des archives du secteur éducation et une formation des équipes de direction des établissements, en lien avec l'inspection académique (devenue DSDEN), ou le rectorat et son archiviste. L'intérêt porté au projet est également très variable, de la saisie de cette opportunité pour abonder des fonds parfois déjà riches et découvrir une politique éducative originale, à une certaine réticence envers un projet initié par des non archivistes en dépit du soutien sans faille apporté par le SIAF et les AN. Ce large spectre de situations impose une adaptation continue et un suivi à distance permanent pour relancer la dynamique et tenter de contrer l'inertie propre à toute organisation. Les versements des fonds repérés, expertisés, classés, prennent donc du temps.

Signalons un dernier problème rencontré, lié à la dématérialisation qui s'impose partout. Rares sont aujourd'hui les réseaux pourvus d'archives papier suffisamment complètes pour rendre compte de l'activité des dernières années. Le plan de classement diffusé largement devrait permettre d'anticiper les futurs versements d'archives électroniques, car, quel que soit le support, le principe de classement est identique. Cette anticipation favorisera de plus une passation de services plus fluide entre coordonnateurs comme entre pilotes, et l'homogénéisation des classements d'un réseau à l'autre. Aujourd'hui, dans les services du ministère de l'Éducation nationale comme ailleurs, chacun organise ses fichiers électroniques comme bon lui semble, sans qu'une réflexion collective facilite le travail des agents (formats et nommages des fichiers, sort des brouillons et des doublons, etc.). Plus largement, l'ensemble des personnels en charge de la gestion et du versement d'archives aurait besoin d'être formé aux normes liées à ces nouveaux supports, en cours de stabilisation.

Ce projet national d'archivage de la politique d'éducation prioritaire aura contribué à rapprocher deux champs professionnels qui interagissent et se connaissent peu : les archivistes soulignent volontiers la difficulté à mobiliser leurs interlocuteurs sur l'importance de la gestion des archives produites, tandis que les pilotes et coordonnateurs comme les personnels administratifs rencontrés ignorent massivement, quant à eux, les obligations des administrations publiques et le rôle des AD.

Valoriser le travail accompli par les acteurs en prise avec des difficultés scolaires et sociales persistantes en archivant leurs documents de travail est un second résultat à souligner. Sur le terrain, le sentiment de non reconnaissance par l'institution et l'opinion publique est assez fort et partagé. La surprise est souvent réelle devant l'intérêt d'un historien pour ces documents ordinaires, réaction certes non spécifique au champ éducatif, mais peut-être plus marquée encore dans ce champ. Raison supplémentaire pour conserver durablement les traces de ce qui se met en place parfois difficilement dans ces territoires où tout est compliqué et instable.

Sauvegarder de manière pérenne la mémoire des ZEP était l'objectif initial, il reste maintenant aux chercheurs à s'approprier ces sources pour décrire, analyser et *in fine* contribuer peut-être à améliorer le fonctionnement de l'école, au service de la réussite de tous les élèves.

Lydie Heurdier

CIRCEFT-ESCOL, université Paris 8

lheurdier@gmail.com